

Décision n°2022-047
**Portant nomination du jury d'attribution des financements pour contrats
doctoraux spécifiques normaliens (« CDSN ») du 12 mai 2022**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche ;

Vu le décret n° 2012-715 du 07 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la circulaire du 24 juin 2009 prise en application des dispositions du décret 2009-464 susvisé ;

Décide

Article 1 : Membres du jury ayant voix délibérative :

Le jury d'attribution des financements CDSN du 12 mai 2022 est composé de :

Sa présidente :

- Emmanuelle Boulineau, Vice-Présidente aux Etudes

Des directeurs de départements de formation :

- | | |
|-------------------------|---|
| • François Roudier | directeur du département de Biologie |
| • Jens Hasserodt | représentant la directrice du département de Chimie |
| • Sinan Sarpça | représentant le directeur du département d'Economie |
| • Karine Bécu-Robinault | directrice du département Education et Humanités numériques |
| • Alain Tchana | directeur du département d'Informatique |
| • Christophe Cusset | directeur du département des Lettres et Arts |
| • Carlos Heusch | directeur du département Lettres, Langues et civilisations étrangères |
| • Julien Vovelle | directeur du département de Mathématiques |

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon.



- Francesca Chillà directrice du département de Physique
- Laurent Lavaud directeur du département des Sciences Humaines
- Sylvain Parent représentant la directrice du département des Sciences Sociales
- Guillemette Ménot directrice du département des Sciences de la Terre

Article 2 : Personnes invitées n'ayant pas voix délibérative

Peuvent assister au jury d'attribution des CDSN, sans toutefois prendre part au délibéré, les personnes suivantes :

- Pascale Barthélémy chargée de mission CDSN - LSH
- Sandra Rozensztajn chargée de mission CDSN - SEE
- Isabelle Baudino chargée de mission Formation et carrières en LSH
- Cyril Charles chargé de mission Formation et carrières en SEE
- Delphine Ponsot responsable du bureau du 3^e cycle

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa notification aux personnes intéressées et de sa publication sur le site institutionnel de l'école.

Article 4 : Exécution de la décision

Le directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 28 avril 2022

Jean-François PINTON

